



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 159-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.277

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Pourquoi de telles différences dans les taux de passage à l'école secondaire ?

Chaque année, la Direction de l'instruction publique et de la culture publie dans les statistiques de la formation du canton de Berne le nombre d'élèves par arrondissement administratif qui quittent le primaire pour une école secondaire (*Sekundarschule*) ou une section m ou p et le nombre d'élèves qui continuent leur scolarité en école générale (*Realschule*) ou en section g. Dans les statistiques de la formation 2022 (données de base 2021), il ressort que l'arrondissement administratif du Jura bernois – avec son taux de 75 % – affiche un taux de passage en sections m et p nettement supérieur à celui des arrondissements germanophones pour les écoles secondaires. Mais ce n'est pas tout : les arrondissements germanophones présentent aussi des disparités entre eux. Ainsi, l'Emmental enregistre le taux de passage le plus bas avec seulement 56 %, alors que Berne – Mittelland atteint tout de même 64 %. Les statistiques de la formation ne contiennent aucune explication sur les différences quant aux chances de formation entre les communes.

Dans une étude relativement ancienne, la Section de la planification de la formation et de l'évaluation germanophone avait également examiné certaines grandes communes du canton entre 2011 et 2013. Sans surprise, nombre de ces communes se situent dans la région de Berne. Et c'est là justement, entre les communes d'Ostermundigen et de Muri bei Bern que le nombre d'élèves qui peuvent accéder aux écoles secondaires varie le plus fortement : à Ostermundigen, près de la moitié des élèves poursuivent leur éducation dans une école générale ; à Muri bei Bern, ils ne sont que 20 %, les 80 % restant sont orientés vers une école secondaire (voir à ce propos l'article « Sek oder Real? Der Wohnort beeinflusst die Schullaufbahn » paru dans la *Berner Zeitung* du 19 février 2018). Toutes aussi frappantes étaient les différences entre les quartiers de la ville de Berne. Si à Kirchenfeld, 83 % des élèves intègrent l'école secondaire, ils n'étaient que 28 % à Bern-Bethlehem.

Ce déséquilibre reflète assez précisément les inégalités économiques et sociales entre les quartiers, ce qui laisse conclure que l'orientation lors du passage au degré secondaire I est conditionnée par des critères économiques et sociaux. En outre, les écarts encore relativement grands entre les arrondissements administratifs que mettent en lumière les statistiques de la formation 2022 à partir des données de 2021 laissent penser qu'il se cache des différences encore plus importantes entre les communes, voire entre certains quartiers.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment s'explique le taux de passage vers les écoles secondaires et les sections m et p largement plus élevé dans le Jura bernois ?
2. Il existe également de grandes disparités de taux de passage entre les arrondissements administratifs. Par exemple, les arrondissements ruraux présentent des taux nettement inférieurs à ceux des arrondissements urbains. Des éléments permettent-ils d'expliquer cette situation ?
3. Le Conseil-exécutif est-il d'avis que ces inégalités de chance d'accéder à une école secondaire ou à section m ou p selon la région constitue un problème ?
4. L'étude menée en 2013 par la Section de la planification de la formation et de l'évaluation germanophone montre clairement que les variations au niveau du taux de passage en école secondaire ou en section m ou p sont fonction non seulement de l'origine géographique, mais aussi de la condition sociale et économique des parents. Faut-il partir du principe que la situation n'a pas évolué ou le Conseil-exécutif dispose-t-il de nouveaux éléments qui témoignent d'un changement ?
5. Quel est le taux de passage en école secondaire ou en sections m et p pour l'année scolaire 2022-2023 des communes suivantes : Habkern, Interlaken, Eriz, Hilterfingen, Unterlangenegg, Trubschachen, Berthoud, Rüschegg, Muri bei Bern, Berne, Ostermundigen, Epsach, Nidau, Bienne, Champoz, Moutier, Niederbipp, Langenthal et Wyssachen ?
6. Pourquoi existe-t-il des différences aussi importantes liées à l'origine géographique, linguistique, sociale et économique des enfants alors que la procédure de passage et surtout l'objectif de formation sont en soi les mêmes ?
7. Le Conseil-exécutif considère-t-il ces différences comme problématiques et qu'entend-t-il faire pour y remédier ? Envisage-t-il éventuellement de modifier la procédure de passage ?
8. Les taux de passage extrêmement élevés dans le Jura bernois et dans certaines communes germanophones ne devraient-ils pas être revus à la baisse ?
9. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de différences similaires pour le passage au degré secondaire II et en particulier concernant le gymnase ?

Destinataire
– Grand Conseil